



Paris, le 2 juillet 2004

Département de la politique archivistique
et de la coordination interministérielle

M. Even
01.40.27.60.58

CONSEIL SUPERIEUR DES ARCHIVES

COMMISSION DES ARCHIVES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. Compte rendu de la réunion du 22 mai 2003

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté.

Présentation de l'IMEC

Olivier Corpet et Gérard Ermisse évoquent le fonctionnement de l'IMEC (Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine), organisme de droit privé fondé en 1988 à l'initiative de chercheurs et d'éditeurs afin de sauvegarder et de mettre en valeur les archives des auteurs et des maisons d'édition, parfois très anciennes. A titre d'exemple, l'IMEC a pris en charge les archives de la Maison Hachette pour les années 1826-1970, les dossiers mais également la bibliothèque historique.

Les fonds confiés à l'IMEC sont uniquement constitués d'archives privées ; ces dernières sont donc déposées et leurs propriétaires conservent la possibilité de les retirer.

Actuellement, les collections de l'IMEC représentent 12 à 14 000 m. l. dont 85% d'archives d'éditeurs. L'IMEC est matériellement installé dans les locaux de l'abbaye d'Ardenne, restaurée par le Conseil régional de Basse-Normandie fortement impliqué dans le projet. Les travaux d'aménagement des locaux sont en voie d'achèvement.

Un débat s'engage sur les conditions d'accès des papiers déposés à l'IMEC. Les contrats de dépôt chargent l'IMEC de la responsabilité de la communication des fonds, sur la base de la loi sur la propriété littéraire. Il porte également sur la délicate identification des papiers d'origine publique susceptibles de figurer dans ces fonds. A titre d'exemple, sont évoqués les papiers des professeurs du Collège de France confiés à l'IMEC et regroupés dans une collection particulière.

Gérard Ermisse insiste sur l'indispensable collaboration entre l'IMEC et la direction des archives de France ; la transparence et une action concertée permettent d'éviter toute difficulté comme le montre l'exemple des papiers de Jack Lang.

Olivier Corpet insiste de son côté sur l'importance du rapport personnel avec les déposants, sur la nécessaire rapidité des interventions et sur l'importance de la valorisation des fonds. Il évoque également la question des archives scientifiques, les archives des auteurs peu connus ou secondaires, le problème du choix des fonds accueillis. La liberté d'appréciation de l'IMEC sur les fonds qui lui sont proposés apparaît essentielle. Enfin, l'aspect valorisation constitue un élément fondamental de la prise en compte des fonds. Ghislaine Bidault souligne l'importance de la valorisation des fonds pour obtenir des moyens.

En réponse à une question de Denise Ogilvie, Olivier Corpet précise que l'IMEC accueille également les archives des éditeurs scientifiques comme Dunod.

Armelle Senthiles s'interroge pour sa part sur les moyens dont dispose l'IMEC, notamment en personnel qualifié. Avec un budget de 2,5 millions d'euros, assuré à 80% par des fonds publics (dont la moitié par la région de Basse Normandie), l'IMEC emploie 35 à 38 personnes. Il est à noter qu'il facture certaines prestations aux éditeurs qui lui confient leurs archives.

Christian Hottin s'interroge pour sa part sur la lisibilité de l'action de l'IMEC et sur les relations qu'il entretient avec les autres institutions de collecte.

Enfin, il est précisé que l'entrée des fonds n'est pas soumise à l'approbation d'un conseil scientifique, mais simplement validée par le conseil d'administration. Sont encore évoquées la sauvegarde des archives électroniques produites par les chercheurs scientifiques, la question des archives artistiques qui fait l'objet d'un rappel historique par Danièle Neirinck, celle des éliminations dans les papiers des auteurs, la conservation des archives d'enquêtes, des éditions musicales...

En conclusion, il apparaît que l'IMEC assure une offre différente, notamment dans le domaine de la collecte où il agit comme une fondation. Son action peut être jugée comme concurrente ou complémentaire mais elle contribue, et c'est là l'essentiel, à sauvegarder des fonds précieux. G. Bidault exprime le souhait qu'une collaboration soit engagée avec l'IMEC dans le domaine des archives des grands établissements scientifiques et techniques.

Les archives des scientifiques

Plusieurs participants s'interrogent sur l'intérêt présenté par les archives scientifiques pour la communauté des archivistes. Ils se prononcent pour une nécessaire sensibilisation de la profession qui exigerait un soutien fort de la part de la direction des archives de France.

Les archives d'architecture

David Peyceré devant quitter la réunion en raison d'un conseil d'administration de l'Institut français d'architecture, les archives des architectes seront évoquées lors d'une prochaine réunion.

Plateforme de communication

Denise Ogilvie précise que la plateforme a été installée ; elle se propose d'en définir la structure avec l'aide de M. Camplo et des membres de la commission intéressés.

Composition de la commission

Michel Maréchal fait état de la démission de Bernadette Suau en raison de son prochain départ à la retraite. En revanche, la candidature de Mme Martine Veyret sera sollicitée et proposée à Mme de Boisdeffre.

Prochains thèmes d'étude

Michel Maréchal évoque la proposition d'intervention faite par Françoise Mosser dont l'un des collaborateurs recense les minutes notariales relatives à l'histoire de la photographie au XIXe siècle. Christiane Demeulenaere propose de son côté une prochaine intervention de Valérie Marchal, archiviste de l'INPI, qui pourrait évoquer la spécificité des archives dont elle a la responsabilité ainsi que la convention d'autonomie en cours de négociation entre l'INPI et la direction des archives de France.